Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260129-D2026_011-DE

MAIRIE DE LOCTUDY	**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil en Mairie de Loctudy, sous la présidence de Monsieur GUILLOUX Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2026
Date d'affichage : 21 janvier 2026

PRÉSENTS : M. GUILLOUX S., Mme BERNICOT M., M. BÉRÉHOUC M., Mme PRONOST A., Mme LE LEVIER C., M. LE CORRE F., M. CROGUENNEC A., M. GUÉRIN A., Mme BUANNIC M-A., Mme COÏC-LE BERRE M., Mme OLLIVIER M-F., M. BOTREL L., Mme BRETON J., M. de BERMINGHAM J., Mme PERRON-LE GURRIEC M., Mme CORFMAT C., M. FLAMAND A.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GAIGNÉ J-M (ayant donné procuration à M. BÉRÉHOUC M.), M. de PENFENTENYO H. (ayant donné procuration à M. GUILLOUX S.), Mme RIGAUD M. (ayant donné procuration à M. GUÉRIN A.)

ABSENTS : M. CANTIN D., Mme DEL VALLE M-B., Mme MADELEINE A., Mme PAUBERT M.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LE CORRE François

N° 2026-011 - Plan de financement et demande de subvention pour les travaux d'aménagement des bureaux de l'accueil de la mairie

La commune de Loctudy souhaite entreprendre des travaux d'aménagement de l'accueil de la mairie.

Ces travaux ont non seulement pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents mais aussi l'accueil du public en y favorisant la confidentialité, la sécurité et l'accessibilité.

Pour le financement du projet, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du conseil départemental du Finistère dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 année 2026.

L'aide départementale vise à soutenir les communes de moins de 10 000 habitants pour financer des petits projets réalisés dans l'année.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement et maîtrise d'œuvre	80 000€	Conseil départemental pacte Finistère volet 1-2026	25 000€
		La poste	25 000 €
		Commune de Loctudy	30 000€
TOTAL :	**80 000€**	**TOTAL :**	**80 000€**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260129-D2026_011-DE

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et Ressources Humaines en date du 19 janvier 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter le plan de financement et la demande de subvention pour les travaux d'aménagement des bureaux de l'accueil de la mairie.**

Loctudy, le 30 janvier 2026,
Le Maire,
Monsieur Serge GUILLOUX

Le secrétaire de séance,
Monsieur François LE CORRE

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »